

21. Imprégnation de surfaces en bois :

**Tableau 15. Valeurs limites pour les émissions de COVNM  
provenant de l'imprégnation de surfaces en bois**

Capacité, technique, autre spécification	Valeur seuil pour la consommation de solvant (Mg/an)	Valeur limite (mg C/Nm <sup>3</sup> )	Valeur limite pour les émissions fugaces de COVNM (% de solvant utilisé)
Installations nouvelles et installations existantes	>25	100 <sup>a/ b/</sup>	45 <sup>b/</sup>

a/ Ne s'applique pas à l'imprégnation à la créosote.

b/ Pour le bois traité, on peut appliquer une valeur limite totale de 11 kg/m<sup>3</sup> de solvant au lieu de la limite de concentration dans les gaz résiduels et de la valeur limite pour les émissions fugaces de COVNM.

#### B. Canada

22. Les valeurs limites pour la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) provenant des sources fixes nouvelles entrant dans les catégories de sources fixes ci-après seront déterminées d'après les renseignements disponibles sur les techniques et les niveaux de réduction, notamment les valeurs limites appliquées dans d'autres pays, et les documents suivants :

a) Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Code de recommandation techniques pour la protection de l'environnement applicable à la réduction des émissions de solvants provenant des installations de nettoyage à sec, décembre 1992;

b) CCME. Lignes directrices environnementales sur le contrôle des émanations de procédés de composés organiques volatils provenant des nouvelles installations de produits chimiques organiques, septembre 1993. PN1108;

c) CCME. Code d'usage environnemental pour la mesure et la réduction des émissions fugitives de COV résultant de fuites provenant du matériel, octobre 1993. PN1106;

d) CCME. Programme visant à réduire de 40 % les émissions de composés organiques volatils provenant d'adhésifs et d'agents d'étanchéité, mars 1994. PN1116;

e) CCME. Plan destiné à diminuer de 20 % les émissions de composés organiques volatils provenant des revêtements de surface vendus au détail, mars 1994. PN1114;

f) CCME. Lignes directrices environnementales sur la réduction des émissions de composés organiques volatils par les réservoirs de stockage hors sol, juin 1995. PN1180;

g) CCME. Code de recommandations techniques pour la protection de l'environnement sur la récupération des vapeurs durant le remplissage des véhicules dans les stations-service et autres installations de distribution d'essence (Phase II); avril 1995. PN1184;